

UNE EQUIPE D'EXPERTS

- ◇ Des psychologues du travail, interlocuteurs privilégiés et à votre écoute ;
- ◇ Dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie ;
- ◇ En équipe pluridisciplinaire avec les services de la médecine, de l'emploi et du conseil en organisation...



- ◇ Des accompagnements individualisés ;
- ◇ Une expertise dans la construction de projets professionnels ;
- ◇ Une connaissance du statut et des dispositifs de mobilité et des métiers de la fonction publique.

PÔLE CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ

Evolution et dynamique professionnelle,
05 81 91 93 64
evolutionpro@cdg.31

Scannez pour plus d'infos



© CDG 31. Tous droits réservés. [2024]. Toute exploitation commerciale est interdite.

BILAN REPÈRES

CHOISIR
MOTIVATIONS
CONCRÉTISER EXPLORER
PROJET
PROFESSIONNEL
CARRIÈRE
COMPÉTENCES
ORIENTATIONS
BILAN
REPÈRES



OBJECTIFS

- ◇ Faire le point sur son parcours professionnel ;
- ◇ Valoriser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations ;
- ◇ Identifier un projet professionnel réaliste et réalisable ;
- ◇ Déterminer un plan d'action :
 - Stages d'observation et d'immersion Professionnelle,
 - Actions formation CNFPT ou hors CNFPT,
 - Participation aux Ateliers Objectif Recrutement.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG31

- ◇ Un accompagnement des employeurs publics territoriaux dans la mobilité interne ou externe de leurs agents ;
- ◇ Un engagement réciproque des trois acteurs du dispositif (CDG31/Employeur/Agent) formalisé par une convention tripartite ;
- ◇ Une réflexion sur un nouveau projet professionnel de l'agent, pouvant être en lien avec une problématique de santé.

MODALITES DU BILAN REPERES

- ◇ Sur le temps de travail de l'agent ou durant son arrêt maladie (sur autorisation du médecin traitant), en visio et/ou en présentiel ;
 - ◇ Sur une durée de 3 mois : 5 entretiens conseils de 2h (en moyenne) dont un tripartite ;
 - ◇ Une synthèse personnalisée de l'accompagnement ;
 - ◇ Financé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à la suite d'une prescription du médecin du travail
OU
2 000 € pour les collectivités affiliées et adhérentes à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP, hors FIPHFP
2 400€ pour les non affiliées hors FIPHFP.
- Le + : passation du test MOTIVA sur les intérêts et les motivations au travail.**

ACCOMPAGNER ENSEMBLE EMPLOYEURS ET AGENTS TERRITORIAUX

Dans un contexte :

- ◇ D'évolution continue de l'environnement des collectivités territoriales ;
- ◇ D'anticipation des compétences de demain ;
- ◇ De réponse à un service public de qualité ;
- ◇ De sécurisation des parcours professionnels ;
- ◇ D'usure professionnelle des agents.

ETAPES DU BILAN REPERES

PHASE 1
Engagement de l'agent dans le dispositif



PHASE 2
Exploration du parcours personnel et professionnel



PHASE 3
Investigation sur les pistes métiers et formations envisagées
Actions collectives possibles



PHASE 4
Élaboration du projet professionnel en lien avec la collectivité



PHASE 5
Réalisation du plan d'action en lien avec la collectivité

Actions intermédiaires en lien avec la Collectivité

- Inscription en formation CNFPT
- Réalisation d'entretiens avec des professionnels
- Réalisation d'enquêtes professionnelles